

Registre des délibérations - Délibération n° 10 : 20/03/2018

COTISATION 2018 À L'ASSOCIATION DES RÉSERVES DE BIOSPHERE DE FRANCE

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le vingt mars à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

► **Étaient présents :**

- Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglaret
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud, Patricia Saez
- Représentants des Communes :
 - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Pierre Vétillart
 - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay
 - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Isabelle Henault, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- Représentants des établissements publics :
 - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
 - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
 - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
 - Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan
 - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

► **Avaient donné pouvoir :**

Commune d'Arles : Nicolas Koukas à Alain Dervieux
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jean-Paul Gay

► **Étaient absents-excusés :**

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Pascale Licari, Jean-Marc Martin-Teissere
 Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana
 Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard, Marc Minoretti
 Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazei
 Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb
 Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazei

► **Le Conseil de Parc était représenté par 13 membres**

► **Autres personnes présentes :**

Jacques Blondel, co-Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc naturel régional de Camargue
 Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence
 Rémi Lingueglia, Direction du Développement des Territoires et de l'Environnement, Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
 Olivier Briand, chargé de mission « Grand delta et zones humides », Conseil départemental des Bouches-du-Rhône
 Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue
 Sophie Charitos, responsable de la gestion administrative et financière des espaces naturels, Parc naturel régional de Camargue
 Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
30	19	19

Nombre de voix	
En exercice	Votants
78	46

Date de convocation 18/12/2017 RC - 694/695



Délibération n° 10 : 20/03/2018

COTISATION 2018 À L'ASSOCIATION DES RÉSERVES DE BIOSPHERE DE FRANCE

L'Association regroupe des personnes physiques et des personnes morales réparties dans trois collèges : membres actifs, membres associés et membres d'honneur. Parmi les membres actifs, sont concernées les structures de coordination et de gestion des Réserves de Biosphère de France, dont la Réserve de Biosphère de Camargue, qui sera représentée à la fois par le Parc naturel régional de Camargue et le syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise.


► Mise en œuvre

Le 16 décembre 2015 s'est tenue l'Assemblée générale constitutive de l'Association des Réserves de Biosphère de France en présence des gestionnaires des 14 Réserves. Cette première assemblée générale a validé les statuts de l'association.

Les statuts de l'association prévoient que chaque gestionnaire soit représenté par son Président et par le coordinateur de la Réserve de Biosphère concernée. Ainsi, pour la Réserve de Biosphère de Camargue, les représentants sont les Présidents des deux organismes qui assurent conjointement l'animation, à savoir le Syndicat mixte de gestion de la Camargue gardoise et le Parc naturel régional de Camargue, ainsi que les deux coordinateurs respectifs.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée autorise le Président à inscrire au budget primitif la somme de 2 000€ au titre de la cotisation annuelle de participation aux activités de l'Association des Réserves de Biosphère de France.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits



Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **26 MARS 2018**
Et de l'affichage effectué le **26 MARS 2018**

Le Président,
Roland Chassain

